

# Sécurité alimentaire

A.- Le concept de **sécurité alimentaire** (distinct celui de **sécurité sanitaire des aliments**), fait l'objet d'un consensus international depuis le Sommet Mondial de l'Alimentation réuni à Rome en 1996. Ce sommet a adopté une définition, à peine modifiée depuis, qui est aujourd'hui <sup>[Quand ?]</sup> ainsi formulée par le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »<sup>[1]</sup>. Même si la notion d'accès est désormais mise en avant, on considère classiquement que la sécurité alimentaire comporte quatre dimensions ou "piliers" :

1. accès (capacité de produire sa propre alimentation et donc de disposer des moyens de la faire, ou capacité d'acheter sa nourriture et donc de disposer d'un pouvoir d'achat suffisant pour le faire) ;
2. disponibilité (quantités suffisantes d'aliments, qu'ils proviennent de la production intérieure, de stocks, d'importations ou d'aides) ;
3. qualité (des aliments et des régimes alimentaires des points de vue nutritionnel, sanitaire, mais aussi sociaux-culturels) ;
4. stabilité (des capacités d'accès et donc des prix et du pouvoir d'achat, des disponibilités et de la qualité des aliments et des régimes alimentaires).

Ainsi définie, la sécurité alimentaire a une dimension plutôt technique. Elle se distingue de ce fait des notions d'autosuffisance alimentaire, de souveraineté alimentaire et de droit à l'alimentation qui apportent des dimensions plus politiques ou juridiques<sup>[2]</sup>. La sécurité alimentaire (*Food Security* en anglais) intègre, dans le "pilier qualité", la sûreté alimentaire (*Food Safety* en anglais) ou encore la **sécurité sanitaire des aliments**, qui a trait à l'hygiène et à l'innocuité des aliments, ainsi qu'au maintien de leur salubrité.

## 1 Historique

Selon le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le concept de sécurité alimentaire est apparu dans les années 1970, dans un contexte de flambée des prix des céréales

sur les marchés internationaux liée à une succession de mauvaises récoltes, de diminution des stocks et de hausse des prix du pétrole. À l'époque, de nombreuses régions du monde souffraient d'insuffisance de production alimentaire pour nourrir leur population et étaient particulièrement vulnérables aux accidents climatiques (sécheresses, inondations) ou aux attaques de prédateurs (sauterelles par exemple). Dans la lignée des analyses de **Thomas Malthus**, les projections de production agricole et de population laissaient craindre un écart croissant qu'il serait difficile à combler sans un effort important. La définition adoptée par la **Conférence mondiale de l'alimentation** en 1974 reflète ce contexte : « Disposer à chaque instant, d'un niveau adéquat de produits de base pour satisfaire la progression de la consommation et atténuer les fluctuations de la production et des prix. »

Depuis, de nombreux travaux, en particulier ceux d'**Amartya Sen**<sup>[3]</sup>, ont montré qu'il ne suffit pas de produire suffisamment de nourriture dans un pays ou une région pour vaincre la faim. Des pays comme l'Inde, le Brésil ou la Chine sont parvenus à produire suffisamment de nourriture pour nourrir toute leur population, voire à exporter des surplus, sans avoir fait disparaître pour autant la faim. À l'inverse, des pays comme ceux bénéficiant de rentes pétrolières peuvent ne produire que peu de nourriture mais permettre à toute la population de manger en important depuis les marchés internationaux. C'est ainsi qu'a été mise en avant, au cours des années 80, la notion d'accès à l'alimentation comme déterminant majeur de la sécurité alimentaire. Dès 1986, la définition de la sécurité alimentaire proposée par la Banque Mondiale dans son rapport *La Pauvreté et la Faim* place en priorité la question de l'accès et donc de la pauvreté dans la définition : « Accès par chaque individu, à tout instant, à des ressources alimentaires permettant de mener une vie saine et active ». Cette définition sera reprise et enrichie lors du Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996 et reste quasi inchangée depuis.

A l'ordre du jour du Comité pour la sécurité alimentaire mondiale de 2012 figurait une proposition d'évolution de la définition de la sécurité alimentaire pour intégrer la notion de sécurité nutritionnelle<sup>[1]</sup>. Une telle proposition avait pour but de prendre en compte les acquis des sciences de la nutrition qui montrent depuis des décennies que la **malnutrition**, notamment infantile, principale manifestation de l'insécurité alimentaire aujourd'hui, ne résulte pas seulement d'une insuffisante qualité voire quantité de nourriture, mais aussi et souvent d'un état de santé (diarrhées, paludisme, etc.) et de soins insuffisants (par

méconnaissance ou incapacité). La proposition de parler désormais de « sécurité alimentaire et nutritionnelle », même si elle est déjà adoptée par divers pays, n'a pas encore fait l'objet d'un consensus international.

Enfin, divers travaux sont en cours pour intégrer, dans la définition de la sécurité alimentaire, des préoccupations de durabilité environnementale et sociale des systèmes alimentaires et relatives aux nouvelles pathologies nutritionnelles dites « de pléthore » (obésité et diabète associé, maladies cardiovasculaires, certains cancers, etc.) qui touchent désormais tous les pays du monde. Est ainsi proposée la notion de « sécurité alimentaire et nutritionnelle durable »<sup>[4]</sup>.

## 2 Quantité suffisante et nécessaire



Champ de céréales (orge commune)

Durant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la production alimentaire mondiale par habitant a augmenté de 25 %, alors que les prix diminuaient d'environ 40 %. Par exemple, de 1960 à 1990, la production totale de céréales est passée de 420 à 1 176 millions de tonnes par an.

La sécurité alimentaire demeure pourtant d'actualité au début du XXI<sup>e</sup> siècle. En dépit d'une moindre natalité dans la majorité des pays, certains estiment qu'il devrait y avoir environ 8,9 milliards d'habitants en 2050. Or, en 2010, 925 millions de personnes dans le monde souffraient encore de la faim<sup>[5]</sup>. Les habitants de 33 pays consomment moins de 2200 kcal par jour.

Les besoins alimentaires mondiaux devraient augmenter dans les décennies à venir pour les raisons suivantes :

- augmentation de la population, ce qui implique une augmentation de la demande ;
- augmentation du pouvoir d'achat de nombreux humains ;
- augmentation de l'urbanisation, souvent associée à d'autres pratiques alimentaires, dont augmentation de la consommation de viande (on estime que 7 kg de

nourriture pour animaux sont nécessaires pour produire 1 kg de bœuf, 4 kg pour produire un kilogramme de porc et 2 kg pour un kilogramme de volaille).

Une offre suffisante et un moindre gaspillage deux conditions au recul de la famine et de la malnutrition, mais cela ne suffit pas à établir la sécurité alimentaire pour tous. « Qui produit la nourriture et pour qui » ?, « qui a accès aux informations nécessaires à la production agricole » ? « qui a un pouvoir d'achat suffisant pour acquérir la nourriture » ? « qui a un pouvoir d'achat suffisant pour acquérir les informations nécessaires à une bonne production » sont des questions cruciales en la matière.

Ainsi, les pauvres et les affamés ont besoin de semences, de technologies et de pratiques peu coûteuses et immédiatement disponibles pour répondre à leurs besoins vitaux. D'une façon générale, les femmes et les enfants sont ceux qui souffrent le plus de déficit alimentaire. En effet, un faible poids de naissance est une cause de décès prématuré et de malnutrition infantile. Le faible poids à la naissance est souvent dû à une sous-alimentation de la mère elle-même.

En 2000, 27 % des enfants en âge préscolaire dans les pays en voie de développement étaient ainsi atteints de rachitisme (lié à une alimentation insuffisante et/ou peu variée et de faible qualité). Les femmes sont aussi souvent désavantagées, car elles possèdent peu de terres et bénéficient moins de conseils et de crédits pour l'amélioration des techniques.

Différentes options sont possibles pour augmenter la production agricole, par le biais d'adoption de systèmes de production agricole spécifiques :

- Augmentation des surfaces agricoles et de jardinage (avec comme effet négatif la perte de surfaces forestières, des prairies, et d'une façon générale, de lieux riches en biodiversité) ;
- Augmentation de la productivité (quantité/hectare) dans les pays exportateurs (et exportation des surplus vers les pays déficitaires) ;
- Augmentation de la productivité locale et globale dans les pays déficitaires, éventuellement en recherchant l'autosuffisance.

L'agriculture péri-urbaine ou l'agriculture urbaine peuvent également aider à résoudre le problème de la sécurité alimentaire, en permettant aux citoyens à revenus limités de cultiver des légumes ou des fruits par exemple, en pleine ville. Nombre de déchets alimentaires peuvent aussi être recyclés / consommés par des volailles ou de petits élevages (chèvre, porcs...)<sup>[6]</sup>.

### 3 Qualité des aliments & sécurité sanitaire

La qualité d'un aliment est d'une part *organoleptique* (qualités gustatives) et de présentation, ou encore liée à sa bonne conservation ainsi qu'à ses qualités nutritionnelles. Elle est aussi *sanitaire* (un aliment sain ne doit pas contenir en quantité dangereuse des produits toxiques absorbés (par la plante, le champignon ou l'animal durant sa vie), ou des contaminants indésirables acquis durant sa préparation, son transport ou son stockage (dont métaux lourds, perturbateurs endocriniens, radionucléides, certains additifs, ou des résidus de pesticides ou de biocides toxiques par exemple).

La qualité exige d'avoir identifié les risques et dangers, « de la fourche à la fourchette », en incluant donc les aspects (conservation, contact alimentaire, impacts secondaires et différés des modes de cultures de pêche ou d'élevage, de transport, stockage, préparation cuisson et emballage des aliments, modes de cuisson..) et de prendre les mesures de précaution et d'évaluation pour limiter l'expression des risques (par exemple, d'intoxication alimentaire).

En Europe, à la suite de divers scandales alimentaires, la Directive 93/43/CE relative à l'hygiène des denrées alimentaires préconise la méthode HACCP (Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise) de manière à « identifier tout aspect déterminant pour la sécurité des aliments et pour veiller à ce que des procédures de sécurité appropriées soient établies, mises en œuvre, respectées et mises à jour ».

Le paquet hygiène vise à prévenir les dangers alimentaires, avec une obligation de résultat, « de la fourche à la fourchette », tout en laissant plus de liberté aux responsables d'établissements de Production ou de Restauration sur les moyens d'y arriver. Les guides de bonnes pratiques mis en place par les filières professionnelles, avec ou sans l'aide d'administrations peuvent y contribuer aussi, de même que les Normes et référentiels utilisés par l'agroalimentaire (BRC, IFS, ISO 22000, Eurepgap, norme NF V0 1-002 incluant un « Glossaire sur l'Hygiène des Aliments », norme NF V01-006:2008 (« Place de l'HACCP et application de ses principes pour la maîtrise de la sécurité des aliments et des aliments pour animaux »).

#### 3.1 Un nouveau « paquet hygiène » en Europe, prévu pour 2016

Une refonte et simplification de la réglementation européenne est en cours, confirmée en mai 2013<sup>[7]</sup>, après de nouvelles fraudes à grande échelle (concernant des poissons et de la viande de cheval) par la Commission européenne. Cette dernière a proposé et adopté en mai 2013 un nouveau « paquet de mesures » (5 textes qui devraient

- en 2016 - remplacer les 70 textes européens existant en 2013 sur la sécurité des aliments), afin de renforcer la *sécurité sanitaire* des aliments avec notamment une obligation de contrôles inopinés afin de lutter contre les fraudes et la mise en place de sanctions financièrement plus dissuasives. Avant d'entrer en vigueur, cette législation doit encore être adoptée par le parlement et le Conseil européens<sup>[7]</sup>.

Sous réserve de validation par les députés, cette nouvelle réglementation va inclure l'amélioration de la traçabilité (et en particulier de l'identification et de l'enregistrement, la santé animale (et donc la qualité de l'alimentation animale) et la santé des plantes. Elle instaure aussi une classification hiérarchisée des maladies qui nécessitent une intervention à échelle européenne. Les nouveaux textes permettent de moduler les mesures zoonosaires selon les contextes locaux et selon la dimension et la nature des élevages et établissements concernés (dont élevages de loisirs), ainsi que les obligations en matière d'enregistrement et d'agrément applicables aux établissements et à la détention d'animaux et de produits. La Commission annonce vouloir moderniser le régime phytosanitaire, dont en ciblant mieux les maladies émergentes ou introduites afin d'éradiquer ou contrôler les nouveaux foyers plus précocement. Une compensation financière est prévue pour les agriculteurs victimes d'organismes nuisibles soumis à quarantaine. Les semenciers ne sont pas oubliés (« Dans le monde, 60 % de la valeur des exportations de semences sont issus de l'Union »<sup>[7]</sup> rappelle la Commission.); avec une simplification des règles de commercialisation et un assouplissement de ces règles pour les semences et les autres matériels de reproduction des végétaux, le but étant selon la Commission « de garantir la productivité, l'adaptabilité et la diversité de la production végétale et forestière de l'Europe, et de faciliter les échanges commerciaux en la matière ». Les particuliers devraient pouvoir produire leurs propres semences ; « L'emploi de semences dans les jardins privés ne relève pas de la législation de l'Union et les particuliers peuvent continuer à acquérir tout type de matériel végétal et à vendre des semences en petites quantités. En outre, il sera précisé que tout non-professionnel (jardinier amateur, par exemple) peut procéder à des échanges de semences avec d'autres particuliers sans être concerné par les dispositions du règlement proposé »<sup>[7]</sup>. La Commission veut faire coexister la diversité des semences traditionnelles avec de « nouvelles variétés améliorées et testées, des matériels ne correspondant pas à la définition d'une variété (matériel hétérogène), des variétés traditionnelles et des matériels de niche ». La nature du matériel (transgénique...), ses conditions de production et la taille de l'entreprise concernée seront des critères pris en compte par la législation nouvelle. Les anciennes variétés traditionnelles et les « matériels hétérogènes seront soumis à des règles d'enregistrement allégées. Ces catégories sont dispensées d'essais et de certaines obligations inscrites dans la législation. En outre, la charge administrative est réduite pour les microentreprises, qui peuvent commer-

cialiser tout type de matériel en tant que « matériel de niche » sans procéder à l'enregistrement des variétés. Enfin, les microentreprises sont globalement exonérées du paiement des redevances d'enregistrement »<sup>[7]</sup>.

Dans les années 2000, ces outils, méthodes et guides étaient et sont interprétés de manières diverses, parfois en contradiction avec le *Codex alimentarius* qui est la principale référence internationale. De plus, si le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), via sa directrice Monique Goyens salue ce projet de nouvelle législation, elle considère dans un communiqué que « le vrai défi sera de disposer de suffisamment d'inspecteurs indépendants sur le terrain pour appliquer ces mesures »<sup>[8]</sup>.

## 4 Facteurs d'insécurité alimentaire

Plusieurs facteurs rentrent en ligne de compte. Si on reprend la définition de la sécurité alimentaire et de ses 4 dimensions, les facteurs de risque d'une insécurité se situent au niveau de l'individu :

- manque de moyens financiers (non accès à des denrées de qualité à cause de leur prix mais aussi non accès car pas de moyen de se payer les transports en communs pour accéder à l'infrastructure qui propose des denrées de qualité et en quantité suffisantes)
- Qualité/hygiène : manque d'hygiène et d'endroit de stockage adéquat pour les aliments (réfrigérateur et congélateur aux normes de salubrité). Les aliments peuvent être de mauvaise qualité et rendre les personnes malades (date de péremption dépassée, aliments pourris...)
- Isolement de l'individu dans un endroit peu desservi (pas d'infrastructure assez proche de chez lui).

Et au niveau des infrastructures :

- Manque d'infrastructures capables de distribuer des aliments sains en quantité suffisante (risque de famine)
- Manque de moyens de transport disponibles pour aller vers ces infrastructures.
- Problème au niveau de la stabilité des infrastructures (faillite... désert alimentaire), de leur capacité à stocker correctement (dans les règles d'hygiène et salubrité) les denrées.

Tous ces facteurs créent de l'insécurité alimentaire.

### 4.1 Pénurie d'eau

Article détaillé : Pénurie d'eau.

L'agriculture étant de plus en plus irriguée (Griffon 2006 : 189) elle dépend de plus en plus de l'eau douce. L'ONU alerte régulièrement sur l'avancée des déserts et le recul des ressources en eau douce, et plus encore en eau potable facilement accessible.

En Europe, un *Rapport sur les risques de pénuries d'eau et les risques de sécheresse en Europe*<sup>[9]</sup>, de mars 2009, estime que cette menace grandit pour une partie importante de l'Union européenne, sachant qu'en moyenne 44 % de l'eau utilisée dans l'UE sert à la production d'énergie (à des fins de refroidissement essentiellement), 24 % sert pour l'agriculture, 21 % pour la fourniture en eau du public, et 11 % dans l'industrie. L'UE promeut une utilisation plus efficace de l'eau, des politiques de tarification de l'eau, de sensibilisation et des plans de gestion des sécheresses et un meilleur contrôle des usages illégaux de l'eau. Les modèles climatiques prédisent un accroissement de la pluviométrie dans le nord ouest de l'Europe et une diminution dans le Sud où les habitants manquent déjà localement d'eau en été. Et globalement les canicules et sécheresses estivales devraient être plus intenses et plus nombreuses<sup>[9]</sup>.

En zone côtière des pompes excessifs peuvent entraîner la pénétration d'eaux salées dans les nappes phréatiques. De vastes zones littorales méditerranéennes sont déjà affectées par l'intrusion d'eau salée à la suite des pompes qui ont fait baisser le niveau des nappes d'eau douces. En Grèce, environ 1 500 km<sup>2</sup> d'aquifères seraient déjà impactés par l'intrusion d'eau de mer est<sup>[10]</sup> et des problèmes de ce type apparaissent en Europe du Nord (carte 3.1 du rapport européen déjà cité, p 23<sup>[9]</sup>.)

### 4.2 Dégradation des sols

Article connexe : sol (pédologie).

Une cause importante de la dégradation des sols est le bétonnage. Celui-ci est en augmentation constante et rend les terres imperméables (et inonde souvent les champs à proximité). (à compléter)

La monoculture et l'agriculture intensive dégradent également la qualité du sol, en appauvrissant sa diversité et les nutriments que la terre contient. Ce type d'agriculture dépend d'un fort apport extérieur (intrants, mines d'azote, etc.) qui n'est pas éternel. Le problème de la dégradation des sols par ce genre d'agriculture pose la question du mode de production à favoriser pour garantir une alimentation durable aux humains. Le manque de jachère est aussi facteur de dégradation des sols car la terre n'est pas laissée au repos pendant plusieurs années et sans apport des éléments fertilisants.(à compléter)

L'érosion est une autre dégradation du sol. Celle-ci est en partie naturelle et en partie causée par le type d'agriculture choisi. (à compléter)

### 4.3 Changement climatique

L'un des effets les plus notoires du changement climatique est de modifier la répartition de l'eau sous toutes ses formes sur terre. L'élévation du niveau des mers, due à l'expansion thermique de l'eau ainsi qu'à la fonte des glaciers émergés imbibe et salinise les côtes, alors que plus de la moitié de la population mondiale vit dans les zones côtières. D'autre part, les énormes masses d'eau en jeu, sous le coup d'une redistribution des températures, provoquent un changement important de la dynamique des courants marins, qui sont avec, avec la répartition nord/sud des terres et la continentalité, les principaux facteurs déterminant le climat dans une zone donnée. La modélisation de ces facteurs est si complexe, et les changements climatiques encore si mal connus et imprévisibles qu'il est pour le moment impossible de déterminer de manière suffisamment fine quels changements climatiques apparaîtront où et quand, de même que la durée de stabilisation de ces changements est excessivement difficile à prévoir. Il résulte donc du changement climatique une imprévisibilité très importante des nouvelles conditions locales. Tout cela va bien entendu affecter grandement l'agriculture :

- difficulté de choisir les espèces à cultiver, avec risque de perte totale ou partielle des récoltes ;
- risque accru de l'arrivée d'espèces envahissantes/nuisibles ;
- risque accru de destruction des récoltes par des phénomènes climatiques extrêmes ;
- risque accru que les paysans pauvres ne puissent pas cultiver, du fait de la précarité de leur situation ;
- risque d'un recours massif aux pesticides, herbicides et engrais chimiques pour atténuer l'imprévisibilité du climat et les attaques de nuisibles ;
- dans les parties du monde exposées à de plus fortes précipitations, accélération de l'érosion, et donc de la perte des sols cultivables.

Ces facteurs de risques se cumulent avec les conséquences de la pollution chimique, de la déforestation, de la dégradation des sols sous toutes ses formes pour mettre en danger la sécurité alimentaire mondiale. Il est à noter aussi que le changement climatique ne peut engendrer, à court et moyen terme, que des réactions qui l'aggravent de la part des agriculteurs, qui pour assurer leur subsistance immédiate et les besoins alimentaires de l'humanité, vont devoir recourir à des pratiques plus nocives.

### 4.4 Explosion démographique

L'explosion démographique, résultant de l'amélioration des conditions de vie et de l'accès à une médecine plus efficace, a permis à l'humanité de ne plus perdre ses enfants. On a moins d'enfants aujourd'hui, mais ils survivent. En deux cents ans, la population humaine a ainsi été multipliée par 7. Dans le même temps, les rendements agricoles ont eux aussi été multipliés, d'abord par la mécanisation, ensuite par les engrais et pesticides chimiques, et aussi par le recours aux sélections et modifications génétiques. Cela a permis de nourrir la population humaine jusqu'à présent, même si l'humanité semble incapable de réduire significativement sa proportion de mal-nourris. Mais cela tient plutôt à une mauvaise répartition qu'à une impossibilité de produire assez pour tout le monde (Cf Sylvie Brunel, spécialiste de la question.). Cependant, l'agriculture mécanisée épuise la terre, la déforestation engendre une érosion qui appauvrit les sols, les produits chimiques et la pollution les empoisonnent et les ressources en eau (arrosage) vont bientôt manquer dans beaucoup de zones aujourd'hui fertiles (voir *Dégradation des sols*). L'agriculture moderne est donc tout sauf durable, et ne permettra plus, d'ici quelques décennies, de nourrir une population qui continue d'augmenter. La nouvelle et artificielle aisance alimentaire dans des pays autrefois touchés par l'insécurité alimentaire semble en effet, par un effet d'optimisme social, conduire à une natalité énergétique.

### 4.5 Épidémies

Le mot épidémie revêt deux sens ; elle qualifie « soit l'apparition d'un grand nombre de cas d'une nouvelle maladie, soit l'accroissement considérable du nombre de cas d'une maladie déjà existante, dans une région donnée, au sein d'une communauté ou d'une collectivité<sup>[11]</sup> ». De ce fait, elle a un impact considérable sur les différents moteurs du développement et la sécurité alimentaire n'en est pas épargnée. Bien que sévise toujours la famine, la plus récente des épidémies à ce jour est Ebola dont l'OMS affiche un bilan d'environ « 7000 morts<sup>[12]</sup> » dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés : la Guinée, le Liberia et le Sierra Leone. Les conséquences d'une telle épidémie sont certes humaines, mais aussi alimentaires et agricoles. En effet, Ebola comme toutes les autres épidémies sont à l'origine d'une mise en quarantaine, d'une pénurie de la main-d'œuvre ; un abandon des exploitations agricoles du fait des restrictions de déplacement et la peur d'être contaminé ; une chute de la commercialisation des produits agricoles ; une flambée des prix des denrées alimentaires du fait de la fermeture des frontières. Avec Ebola, ce sont les récoltes de riz et de, mais qui seront touchées ; selon les résultats d'enquêtes d'évaluation réalisées par la FAO auprès des agriculteurs, 47 % d'entre eux par exemple en Sierra Leone ont indiqué que le virus Ebola perturbait considérablement leurs activités

agricoles<sup>[13]</sup>. Les prix des denrées alimentaires comme le manioc par exemple, ont doublé ; au total, quelques 1,3 million de personnes pourraient être concernées par une situation d'insécurité alimentaire dans la région<sup>3</sup>.

#### 4.6 Gouvernance inappropriée

La FAO publie un guide sur la bonne gouvernance des régimes fonciers<sup>[14]</sup>. Le 11 mai 2012 le comité de la sécurité alimentaire mondiale (en) de la FAO adopte des directives<sup>[15]</sup> pour une « gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » qui a notamment pour but de protéger les producteurs locaux contre l'accaparement des terres, la « colonisation des sols » (expression de la ministre sud-africaine de l'agriculture, Tina Joemat-Pettersson, pour souligner que ce phénomène est un héritage direct du colonialisme) s'étant aggravée depuis la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 mais aussi depuis la demande croissante en agro-biocarburants : entre 2000 et 2011, 203 millions d'hectares dont 134 millions en Afrique subsaharienne ont fait l'objet de négociations entre investisseurs privés régionaux ou nationaux et principalement les États propriétaires des terres (selon le principe de domanialement public)<sup>[16]</sup>.

### 5 Intervention et rôle de l'État dans l'agriculture en vue de la sécurité alimentaire

L'État est le « garant de la sécurité » et donc du bien-être des citoyens. De ce fait, il va de soi qu'une gouvernance inappropriée aura un impact négatif sur le développement et la santé publique<sup>[non neutre]</sup>. Croissance démographique, pauvreté, changements climatiques, pénurie d'eau, amoindrissement des ressources, sont autant d'éléments qui justifient l'intervention d'un organisme pour la sécurité alimentaire. Pour cet organisme qu'est l'État, le point de mire est l'agriculture et comme l'a souligné Jacques Sternberg<sup>[Quand ?]</sup>, la « faim justifie les moyens ». Un cadre institutionnel devait être instauré afin de garantir le bien-être et la sécurité de la population mondiale. Par ailleurs, plusieurs externalités tant positives (réduction de la pauvreté, baisse du chômage) que négatives (accroissement des différences entre personnes à faible pouvoir d'achat et forts pouvoirs d'achat) sont mises en exergue dans les interventions de l'État. Dans son objectif de pouvoir satisfaire le plus grand monde, aussi bien quantitativement, qualitativement que culturellement, l'État se dote de plusieurs armes. Les politiques agricoles couvrent de multiples aspects de l'agriculture : l'innocuité des aliments, la santé des animaux et des plantes, la protection des sols et de l'environnement, l'amélioration et la stabilisation des revenus, le financement, la formation

et la main-d'œuvre, la recherche et le développement, la vulgarisation et le transfert technologique, le soutien aux organisations agricoles, le remboursement de taxes foncières<sup>[17]</sup>. Quantitativement, il opte pour l'industrialisation et l'intensification de l'agriculture, la libéralisation du commerce et des frontières et agit qualitativement via des législations ; vis-à-vis des deux, l'État adopte des politiques et octroie des subventions. Qualitativement, on note les diverses législations et réglementations tels que le *Codex Alimentarius*, les réglementations concernant l'étiquetage des produits agricoles, l'accord SPS ; un des exemples d'une de ses politiques est l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui est incontournable dans le domaine de la sécurité des aliments. La sécurité alimentaire aujourd'hui a une portée beaucoup plus durable où les États se rallient ou non (FAO, OMC, PAM...), et s'engagent à adopter un système alimentaire de qualité. D'après Frédérick Clerson, Enseignant en Politique agroalimentaire à L'université Laval, l'un des plus grandes interventions de l'État pour la sécurité alimentaire est le Food stamps (Supplemental Nutrition Assistance Program, Programme d'Aide à l'Alimentation supplémentaire, ou le SNAP) aux USA, considéré comme « le plus grand projet pour rendre l'alimentation moins chère pour les pays pauvres vient d'un pays développé »<sup>[18]</sup>.

### 6 Notes et références

- [1] Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale, S'entendre sur la terminologie, CSA, 39ème session, 15-20 octobre 2012, 17 p. (lire en ligne)
- [2] N. Bricas, Sécurité Alimentaire In Poulain J.P. (Ed.) Dictionnaire des cultures alimentaires, PUF, 2012, 1226-1230 p. (ISBN 978-2-13-055875-0)
- [3] A. Sen, Poverty and Famines. An Essay on Entitlement and Deprivation, Oxford University Press, 1981
- [4] B. Burlingame et S. Dernini (éd.), Sustainable Diets and Biodiversity. Directions and Solutions for Policy, Research and Action - Proceedings of the International Scientific Symposium Biodiversity and Sustainable Diets United Against Hunger, 3-5 November 2010, FAO Headquarters, Rome, FAO, 2012, 309 p. (lire en ligne)
- [5] Le Monde Consulté le 16 juin 2010
- [6] Herrero M, Grace D, Njuki J, Johnson N, Enahoro D, Silvestri S, Rufino MC. *The roles of livestock in developing countries* ; Animal. 2012 Nov 5 ;1-16. [Epub ahead of print] PMID 23121696
- [7] [Une réglementation plus intelligente pour des denrées alimentaires plus sûres : le paquet législatif proposé par la Commission modernise, simplifie et renforce la filière agroalimentaire] communiqué référencé : IP/13/400 et daté 2013-05-06 et [Une réglementation plus intelligente pour des denrées alimentaires plus sûres version PDF]). Voir aussi : Commission Européenne, DG Health and

Consumers ; Smarter rules for safer food, consulté 2013-05-10, et Mémo intitulé *Smarter rules for safer food : Commission proposes landmark package to modernise, simplify and strengthen the agri-food chain in Europe*, référencé MEMO/13/398 et daté 06/05/2013 (en anglais)

- [8] Romain Loury (2013), UE : vers un nouveau paquet législatif sur la sécurité des aliments, Journal de l'environnement, publié 2013-05-09, consulté 2013-05-10
- [9] Water resources across Europe — confronting water scarcity and drought (*Rapport sur les risques de pénuries d'eau et de sécheresse en Europe*), publié par l'Agence européenne de l'environnement (EEA Report No 2/2009)
- [10] *Daskalaki et Voudouris, 2007*
- [11] Larousse, Encyclopédie (lire en ligne)
- [12] AFP, « Le bilan de l'épidémie d'Ebola approche 7 000 morts en Afrique de l'Ouest », *France tv info*, 29 novembre 2014 (lire en ligne)
- [13] « Ebola, l'agriculture et la sécurité alimentaire en 10 questions », 2014 (consulté le 25 novembre 2014)
- [14] FAO, Bonne gouvernance des régimes fonciers et de l'administration des terres, 82 p. (ISBN 9789252057536, lire en ligne)
- [15] [PDF] Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers
- [16] Jean-Jacques Gabas, « Investissements agricoles en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 237, 2011, p. 45-55
- [17] Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir, 2007 (ISBN 978-2-550-48760-9, lire en ligne)
- [18] (en) Timothy Josling, « Politique commerciale pour la sécurité alimentaire : Politiques agricoles des pays développés », *International Centre for Trade and Sustainable Development*, vol. 9, n° 5, 15 juin 2010 (lire en ligne)

## 7 Annexes

### 7.1 Articles connexes

#### 7.1.1 Agences, autorités

- AFSCA (Belgique)
- AFSSA, devenue l'ANSES au 1er juillet 2010 (France)
- ACIA (Canada)
- AgMES
- Global Crop Diversity Trust

### 7.1.2 Thèmes connexes

- Alimentation, aliments
- Santé, santé environnementale
- toxicologie, écotoxicologie
- Conservation de la viande
- Stockage des céréales
- sécurité sanitaire des aliments
- Crise sanitaire, gestion de crise
- Crise alimentaire
- Additif
- Traçabilité agroalimentaire
- Label « contact alimentaire »
- Organisme génétiquement modifié
- Objectifs du millénaire pour le développement
- Souveraineté alimentaire
- Accaparement des terres
- Bourse de commerce de Chicago
- Crise alimentaire mondiale de 2007-2008
- Sous-alimentation

### 7.2 Liens externes

- (en) Portail Sécurité sanitaire et alimentaire pour l'Union Européenne ;
- (en) Site officiel du Programme alimentaire mondial ;
- (fr) Site du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires ;
- Planète à vendre, documentaire diffusé sur Arte le 26 mars 2013.
- Activités du Cirad sur la sécurité alimentaire
- Les cours en ligne sur la sécurité alimentaire de la FAO
- Retour sur la conférence Le rôle de l'agriculteur dans la sécurité alimentaire, une perspective Sud-Nord, Février 2015.
-  Portail de l'agriculture et l'agronomie
-  Portail de l'alimentation et de la gastronomie

## 8 Sources, contributeurs et licences du texte et de l'image

### 8.1 Texte

- **Sécurité alimentaire** *Source* : [http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9\\_alimentaire?oldid=115307253](http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9_alimentaire?oldid=115307253) *Contributeurs* : Anthere, Youssefsan, Phido, Orthogaffe, Ske, Cdang, HasharBot, BTH, Spedona, Verdy p, Nguyenld, Phe, MedBot, Sam Hocevar, Phe-bot, Liné1, Escaladix, Keriluamox, Korrigan, MaCRoEco, Corpet, Vincnet, Leag, Erasmus, Sherbrooke, Mirgolth, Holycharly, Romanc19s, Inisheer, Yelkrokoyade, Gzen92, Ultrogothe, Crouchineki, Kezia1, Vivarés, Julianedm, Oxo, Jrcourtois, Pautard, Lamiot, Ahbon?, Jeanboyer, Mpsysport, Thijs !bot, Chaoborus, MmeManon, RémiH, Fm790, Nono64, Sebleouf, Christophe Dioux, Eiffele, Salebot, Akeron, Bapti, JLM, Vlaam, Smeet666, Tallard, Charabia, Sensonet, Nonopoly, Égoïté, HerculeBot, WikiCleanerBot, ZetudBot, Wikinade, JeanBono, Loupeter, Yode, DirlBot, Cantons-de-l'Est, Abracadabra, RibotBOT, Nouill, Tomuss50, Orlodrim, LilyKitty, LAGRIC, Salsero35, Rehtse, Ciradien, Kilith, Dheilix, Gyrostat, Jules78120, 0x010C, SenseiAC, MerIwBot, Zebulon84, Symbolium, BendelacBOT, Jean-Luc Cavey, Cyrillepeters, Harry cot, FDo64, Mattho69, JIvenet, Houterdam, Benji7600, Addbot, Morel Alice, Super10, Soapamalkanmaime, Azertyuio8p, Atanda43 et Anonyme : 58

### 8.2 Images

- **Fichier:Barley.jpg** *Source* : <http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/e0/Barley.jpg> *Licence* : Public domain *Contributeurs* : ? *Artiste d'origine* : ?
- **Fichier:Foodlogo2.svg** *Source* : <http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/d/d6/Foodlogo2.svg> *Licence* : CC-BY-SA-3.0 *Contributeurs* : Original *Artiste d'origine* : Seahen
- **Fichier:Tractor\_icon.svg** *Source* : [http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/b5/Tractor\\_icon.svg](http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/b5/Tractor_icon.svg) *Licence* : CC BY-SA 3.0 *Contributeurs* : Travail personnel *Artiste d'origine* : Spedona

### 8.3 Licence du contenu

- Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0